



## Droit de Vote : Citoyenneté de résidence Les villes européennes s'engagent

**Nous**, les villes signataires, considérons nos communes comme des espaces de mise en œuvre des droits de l'Homme et sommes convaincues qu'une démocratie vivante repose fondamentalement sur une participation active de tous, les habitants et habitantes de nos cités.

En tant que villes, nous estimons que la migration ne reflète pas un état d'urgence, mais que c'est un phénomène naturel et récurrent dans l'histoire de l'humanité. Les villes, en particulier, sont des destinations pour l'immigration et, en tant que première et immédiate entité démocratique, elles sont mises au défi de garantir la participation citoyenne des personnes qu'elles accueillent.

Former une communauté démocratique vivante est un objectif qui doit appartenir tant aux immigrés qu'à leur société d'accueil. En tant que villes d'accueil, nous avons la responsabilité d'offrir ou de créer des conditions qui permettent de considérer les immigrés comme « égaux parmi les égaux ». Dans cet esprit, nous ne faisons pas de différence entre les citoyens de nos villes en fonction de leur passeport. Nous considérons tous les résidents de nos cités comme des citoyens.

En tant que ville signataire, nous sommes heureux d'accueillir ceux qui ont adopté la nationalité de notre pays, mais nous ne voulons pas que d'autres soient exclus d'une participation égale à la vie démocratique dans notre communauté en raison de leur passeport.

Les citoyens titulaires d'un passeport de l'UE ont été actifs en tant qu'électeurs et élus depuis plus de 25 ans. Le droit de vote pour toute la population d'une même ville renforce la cohésion sociale, l'identité de cette ville et notre démocratie. La participation de tous est la réponse démocratique aux nationalismes et aux discriminations.

Par cette déclaration, nous plaidons pour l'adoption de législations nationales qui attribuent à tous les résidents de nos villes les mêmes droits de participation à la vie de la cité. Dans 14 des 27 pays de l'UE, c'est déjà une pratique courante.

Nous nous engagerons donc, au niveau local ou régional dans le cas des villes qui forment une entité régionale - comme Bruxelles, Berlin ou Vienne - pour que le droit de vote et d'éligibilité soit garanti à nos citoyens, quelle que soit leur nationalité.

Pour atteindre notre objectif, nous, en tant que villes, prendrons les mesures nécessaires via nos structures et instances politiques et coopérerons avec les organisations locales et régionales qui, dans le même esprit, œuvrent pour l'égalité de la participation politique.

Jusqu'à l'adoption des droits de vote souhaités, nous établirons un processus d'examen pour évaluer les progrès et ferons un rapport tous les trois ans aux instances municipales sur les avancées et les réalisations.

---

Date

Ville - Département- Région

Nom Prénom Signature

« Nos villes, nos voix » est une initiative du réseau Européen « Voting Rights for All Residents (VRAR) » regroupant des collectifs locaux, régionaux et au niveau national en Allemagne, en Italie, en Belgique, en Autriche, en Suisse, en France.

VRAR : [contact@votingrightsforall.net](mailto:contact@votingrightsforall.net) - <http://votingrightsforall.net>

En France « collectif « J'y suis, j'y vote » - [contact@jsjv.fr](mailto:contact@jsjv.fr) - <http://jsjv.fr>

